

INFORMATIONS RESTAURATION ET HEBERGEMENT

Pour les élèves et les étudiants scolarisés, au lycée Camille Jullian, une qualité doit être choisie lors de son inscription soit :

LES DIFFÉRENTES QUALITÉS :

Externe : ne déjeune pas au self
 Demi-pensionnaire 5 jours : déjeune du lundi au vendredi inclus
 Demi-pensionnaire 4 jours : déjeune lundi- mardi- jeudi- vendredi sauf le mercredi
 Interne: hébergement + restauration complète)
 Interne-externé : restauration complète (petit déjeuner-déjeuner-dîner)

Un tarif est appliqué pour le trimestre quel que soit le nombre de repas pris dans la semaine.

Tout trimestre commencé est dû.

Pour le 1^{er} trimestre, les modifications sont autorisées pendant les 15 premiers jours du mois de septembre. (Modification par mail à l'adresse de l'intendance : secretariatintendance33@gmail.com).

Le choix de la qualité est annuel, exceptionnellement modifiable par trimestre. La demande de modification doit être signalée par courrier 15 jours avant la fin du trimestre en cours afin d'être prise en compte pour le trimestre suivant à l'adresse du service de l'intendance : secretariatintendance33@gmail.com

Aucune demande de modification ne sera acceptée en cours de trimestre.

Pour répondre à des contraintes exceptionnelles de modification d'emploi du temps, l'élève ou l'étudiant externe a la possibilité de déjeuner au self après s'être acquitté du montant du repas auprès du service de l'intendance (3,91€) au moins la veille du jour souhaité.

LES DIFFÉRENTS MOYENS DE PAIEMENT :

Chèques bancaires (à l'ordre du Lycée Camille Jullian avec au dos du chèque le nom, prénom de l'élève/étudiant)
 Virement (avec nom et prénom de l'élève en référence)
 Espèces (remis en main propre au service de l'intendance)

L'avis de paiement est adressé au responsable financier de l'élève/étudiant par mail, (les relances par courrier).

Les bourses sont versées la dernière semaine du trimestre en cours. (Ne pas oublier de fournir votre RIB).

En cas de difficultés financières, les familles peuvent demander un paiement échelonné en prenant contact avec le service de l'intendance dès la réception de la facture.

ACCÈS AU SELF :

Les élèves et les étudiants disposent d'une carte magnétique. Cette carte est obligatoire pour l'accès au self, elle est valable tout au long de la scolarité de l'élève/étudiant. Une carte est donnée pour les nouveaux arrivants.

Si l'élève ou l'étudiant perd sa carte, il devra en faire refaire une auprès du service de l'intendance contre paiement de la somme de 10€.

Les tarifs sont fixés par le Conseil Régional et susceptibles d'être modifiés au début de la nouvelle année civile.

RÉGIMES	1 ^{er} Trimestre 01/09/2022 au 31/12/2022	2 ^{ème} Trimestre 01/01/2023 au 31/03/2023	3 ^{ème} Trimestre 01/04/2023 au 30/06/2023	/ Jour
DEMI-PENSION 4 jours / 144 jours	163,77 €	148,32 €	132,87 €	3,09 €
DEMI-PENSION 5 jours / 180 jours	202,30 €	173,40 €	144,50 €	2,89 €
INTERNAT-EXTERNÉ 5 jours / 180 jours	462,00 €	396,00 €	330,00 €	6,60 €
INTERNAT 5 jours / 180 jours	661,50 €	567,00 €	472,50 €	9,45 €
TICKET 1 REPAS	3,91 €			